

Date: Lundi 19 avril 2004 à 09:53:56

Sujet: Le bulletin

L'homme de la liberté : un an déjà ...

"Que devient votre homme ? " nous interrogeons nos fidèles adhérent(e)s ou celles ou ceux qui ne sont pas insensibles au sort qui sera réservé à la sculpture de César, mais aussi à l'avenir de notre patrimoine.

Le juge des référés, rappelons le, avait fait défense de déposer la statue sans les autorisations des autorités compétentes. Appel a été interjeté par l'acquéreur de la statue et nous attendons maintenant l'audience de la Cour d'Appel dont la date n'est pas encore fixée. Une mauvaise nouvelle nous est parvenue : le refus du Tribunal de Grande Instance de Lyon de nous accorder une aide juridictionnelle car "... la demande ne présente pas de caractère exceptionnel ...". L'étendue de nos soucis s'est donc élargie, mais depuis sa création, SEL a toujours été consciente que la sauvegarde du patrimoine n'est pas sans sacrifice. Une association nationale de protection du patrimoine(1), suit attentivement nos démêlés judiciaires. Elle n'est peut être pas la seule, car l'Homme de la Liberté patine sur une des 900 ZPPAUP créées ou en cours d'étude en France... Si le danger n'est pas dans la demeure, il est dans les ZPPAUP ...

Raymond Motte (1) "Sites et Monuments", revue de la Société pour la Protection des Paysages et de l'esthétique de la France.

Publication de Association SEL - Lyon:

<http://www.lyon-online.org>

URL de cette publication

<http://www.lyon-online.org/modules.php?name=News&file=article&sid=2>